

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

### Accompagner l'alternant en entreprise

Numéro du CQP :	148-2024 06 17
Date d'échéance CPNE :	Juin 2029
Créé par les CPNE du :	17 juin 2024

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53 41 <a href="mailto:cpne.btp@national.ffbatiment.fr">cpne.btp@national.ffbatiment.fr</a>

Responsable du dossier :	FFB – Fédération Française du Bâtiment	
Porteur du CQP :	Fédération Française du Bâtiment	Stéphanie Ribeiro 01 40 69 58 19 <a href="mailto:CQPFFB@national.ffbatiment.fr">CQPFFB@national.ffbatiment.fr</a>

Secteur d'activité	BATIMENT
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>Quel que soit son métier dans l'entreprise, le maître d'apprentissage ou le tuteur a pour mission d'accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant dans l'entreprise et son environnement professionnel, de guider la formation en fonction des besoins et des savoir-faire de l'entreprise en tenant compte du diplôme ou de la certification visé.</p> <p>Il est en relation avec le centre de formation et le formateur afin d'accompagner l'alternant au regard des exigences des modalités d'évaluation du référentiel du diplôme ou de la certification.</p> <p>Il accompagne le jeune tout au long de son contrat en alternance et est le lien principal entre l'alternant, l'entreprise et le centre de formation.</p> <p>Il a pour mission d'accompagner la montée en compétences et l'autonomie de l'alternant afin qu'il puisse acquérir toutes les compétences nécessaires au métier visé.</p>
---------------------------	---

Classement CCN :	Non concerné
------------------	--------------

Enregistrement au répertoire :	Non concerné
Date d'échéance répertoire :	Non concerné

Référentiel de compétences

**REFERENTIEL DE COMPETENCES**

*Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités*

**Préparer l’arrivée de l’alternant dans l’entreprise** en collectant et en identifiant les éléments incontournables, afin de faciliter son intégration.

**Guider la formation de l’alternant**, en utilisant les méthodes adaptées, afin d’apporter une progression dans la maîtrise des compétences professionnelles attendues pour l’exercice du métier.

**Contribuer à la relation entre l’entreprise et le centre de formation**, en s’appuyant sur des outils et des échanges, afin d’assurer la cohérence des apprentissages et le bon déroulement du parcours de l’alternant.

**Évaluer les compétences professionnelles au regard des exigences de l’entreprise et de la certification professionnelle**, en utilisant les outils et les modalités adaptés, afin d’identifier les acquis de l’apprenant.

